

Propriété Privée Rurale de Saône & Loire

Un patrimoine au service de la ruralité...

Flash Info n° 9

Juillet 2020

Chers adhérents,

Nous avons appris au mois de juin le décès de notre ami, Henry Gilbert administrateur de notre syndicat depuis de nombreuses années. Nous connaissons la fragilité de son état de santé mais sa personnalité, son dévouement et ses nombreuses recherches nous manqueront.

Indice du fermage : + 0.55 % (arrêté du 16 juillet 2020)

- L'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare retenu pour 2020 est de 102,52 (Indice base 100 en 2009).
- L'indice du prix du produit intérieur brut retenu pour 2020 est de 109,55 (indice base 100 en 2009).
- L'indice national des fermages s'établit pour 2020 à 105,33.
- La variation de l'indice national des fermages 2020 par rapport à l'année 2019 est de 0,55 %.

Assemblée générale :

Au vu de la situation sanitaire actuelle et dans l'impossibilité de réserver une salle municipale, nous ne sommes pas en mesure de tenir cette assemblée générale cette année. Ce que nous regrettons vivement. Comme le prévoit nos statuts un prochain conseil d'administration arrêtera les comptes de l'exercice 2019 et ceux-ci seront soumis à votre approbation lors d'une prochaine assemblée générale. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la suite qui sera donnée à cette situation inhabituelle et nous restons à votre disposition pour toute question que vous pourriez avoir.

Assemblée Permanence des Chambres d'Agriculture (A.P.C.A) :

Par courrier du 19 mai 2020 le secrétaire général de l'APCA, Christophe Hillairet, a confirmé que le Président de la FNPPR devenait membre associé du conseil d'administration de l'APCA et membre invité de la cession de cette même institution.

Le projet de loi foncier n'est plus d'actualité :

Jeudi 11 juin 2020, le Ministre de l'agriculture a déclaré lors d'une audition en visioconférence par la Commission du développement durable et de l'Aménagement du territoire de l'Assemblée nationale « *il est probable qu'il n'y aura pas de loi foncière, compte tenu du décalage qu'il y a eu avec l'arrêt du Parlement* ». Tout en ajoutant « *tout ce qui pourra être pris par décret, par arrêté, de façon réglementaire, nous le prendrons* ».

Cela met un terme aux rumeurs entretenues par les protagonistes de ce projet ; Néanmoins la vigilance reste de mise. Le récent changement de ministre de l'Agriculture doit, sans préjuger des décisions qu'il pourra prendre, nous rendre vigilants.

Avec mes sentiments dévoués.
Bruno Keller

www.propriete-rurale71.com